

Crénaux horaires :

Le mardi et le jeudi de 19h30 à 20h30 (Hors vacances scolaires).

Lieu :

Piscine des Iris, 668 avenue Georges Dayan 30900 Nîmes.

Accès :

Un parking fermé est disponible pour les adhérents du club (accessible en utilisant la sonnette sur le portail).

Assurance :

Pour accéder au bassin les membres du club doivent être à jour de leur cotisations, afin de bénéficier de l'assurance incluse dans la licence de la Fédération Française Handisport.

Surveillance :

La sécurité du bassin est assurée par **Clio Agnel** ainsi que **Philippe Bernard**, Maîtres-Nageurs Sauveteurs.

Martine Arnaud est votre référent sanitaire et chargée des relations entre les licenciés.

Vestiaires :

Des vestiaires hommes et femmes sont mis à la disposition des nageurs.

Par mesure de sécurité, les personnes à mobilité réduite non-autonomes devront être obligatoirement accompagnées par un aidant et ne pourront pas accéder aux vestiaires seuls.

Mise à l'eau :

Un appareil de mise à l'eau automatisé est mis à la disposition des nageurs non-autonomes en fauteuil ; il devra être manipulé exclusivement par les encadrants autorisés. Quatre fauteuils roulants de piscine sont disponibles pour les PMR.

Les fauteuils de ville ne sont pas admis sur le bassin.

Règlement particulier de la ville de Nîmes :

La ville de Nîmes n'autorise pas les shorts de bain et les vêtements amples.

Le port du bonnet de bain est obligatoire. Les chaussures de types claquettes doivent être réservées exclusivement à la piscine.

Lunettes et palmes de piscine sont autorisées.

Les obligations du nageur :

- Le sportif arrive dans la piscine avec une hygiène corporelle correcte et un maillot de bain propre.
- Nous vous conseillons de vous munir d'une serviette éponge et d'une bouteille d'eau.
- Une douche savonnée est obligatoire avant d'entrer dans le bassin.
- L'échauffement et la décompression musculaire est vivement conseillé.
- Ne laissez rien trainer sur les plages (béquilles, prothèses, sacs etc ...), pensez aux non/mal voyants.
- Il est interdit de courir sur les plages du bassin (risque de glissades).
- Bien respecter les consignes de sécurité concernant les temps d'entraînements et les pauses préconisées afin de limiter le risque de blessures. Demandez conseil à votre coach en cas de besoins.
- Respecter les horaires d'entrées et de sorties du complexe.
- Le signalement sur la feuille de présence est obligatoire
- Les plongeurs et apnées sont interdits.

Votre coach sportif est à votre disposition pour adapter vos entraînements en fonction de vos objectifs, motivations, envies et capacités physiques.

Conditions sanitaires particulières :

Les membres de la section natation de Nîmes Handisport devront se conformer aux éventuelles conditions sanitaires mises en place par les autorités municipales, régionales ou nationales, et avoir un comportement irréprochable.

En cas de pansements, blessures ouvertes, plaies, boutons purulents, etc... merci de ne pas accéder au bassin.

Toutes blessures survenues au cours de votre entraînement doivent être signalées immédiatement à votre référent sanitaire.

A chaque session, deux Maîtres-Nageurs sont présents. L'un des deux est assigné à la surveillance exclusive du bassin ; merci de ne pas le perturber.

Contacts :

Clio Agnel : 07 83 77 49 04 (Non accessible pendant les activités).

Philippe Bernard : 06 63 66 48 04 (Non accessible pendant les activités).

Martine Arnaud : 06 81 13 49 46

Bureau Nîmes Handisport : 04 66 23 54 37

Merci aux membres valides de Nîmes Handisport de rester vigilants à votre entourage, de signaler et d'aider toute personne en difficulté. Les responsables de la discipline se réservent le droit d'exclure tous perturbateurs, agitateurs et contrevenants à ce règlement.

Je soussigné.....

Niveau de nage : ☐ Non nageur, ☐ Débutant (avec lacunes), ☐ Nageur (sur 3 nages), ☐ Bon nageur.

Atteste avoir lu et approuvé ce règlement et je m'engage à le respecter.

Fait à Nîmes, le..... Signature :